

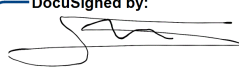
SARL AASGARD LE MANS

Dossier Financier

Bilan

Certifié
conforme

DocuSigned by:
Arnaud Monnier
CB44F4DDA0834BD...

DocuSigned by:

E732948BC01445F...

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/2025	Net au 31/08/2024
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire				
Fonds commercial (1)	20 000		20 000	20 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.	26 172	24 500	1 672	2 112
Autres immobilisations corporelles	341 242	325 779	15 463	21 041
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes/Imm.Corp.				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 805		20 805	19 902
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	408 218	350 279	57 940	63 055
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	291 646		291 646	287 258
Avances et acomptes versés/com.				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 405		7 405	14 684
Autres créances	26 441		26 441	35 596
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	28 768		28 768	53 103
Charges constatés d'avance (3)	52 123		52 123	58 433
TOTAL ACTIF CIRCULANT	406 383		406 383	449 074
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	814 601	350 279	464 322	512 130
(1) Dont droit au bail			20 000	20 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

SARL AASGARD LE MANS

Dossier Financier

Bilan

	Net au 31/08/2025	Net au 31/08/2024
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-263 343	-236 356
Résultat de l'exercice	-173 726	-26 987
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-429 069	-255 343
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	9 150	7 200
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 150	7 200
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	628	54 412
Emprunts et dettes financières diverses (3)	561 157	384 879
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	192 115	150 936
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 538	115 459
Dettes fiscales et sociales	36 074	54 587
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	729	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	884 241	760 273
TOTAL PASSIF	464 322	512 130
Ecart de conversion passif		
(1) Dont à plus d'un an (a)	628	609 337
(1) Dont à moins d'un an (a)	883 613	150 936
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		145
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Certifié
conforme

DocuSigned by:
Arnaud Monnier
CB44F4DDA0834BD...

DocuSigned by:

E732948BC01445F...

Annexe

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AASGARD LE MANS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2025, dont le total est de 464 322 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 173 726 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/10/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

■ Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

■ Règles et méthodes comptables

- Taux d'actualisation : 4,1 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2022)

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 000			20 000
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	20 000			20 000
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 776	1 396		26 172
- Installations générales, agencements aménagements divers	272 008			272 008
- Matériel de transport	36 657			36 657
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 850	5 727		32 576
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	360 291	7 122		367 413
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	19 902	903		20 805
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 902	903		20 805
ACTIF IMMOBILISE	400 194	8 025		408 218

■ Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		7 122	903	8 025
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		7 122	903	8 025
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2025
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
TOTAL FONDS COMMERCIAL	

■ Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 665	1 836		24 500
- Installations générales, agencements aménagements divers	258 728	4 911		263 639
- Matériel de transport	32 245	2 608		34 853
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 500	3 786		27 286
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	337 138	13 141		350 279
ACTIF IMMOBILISE	337 138	13 141		350 279

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 106 774 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 805		20 805
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 405	7 405	
Autres	26 441	26 441	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	52 123	52 123	
TOTAL CREANCES	106 774	85 969	20 805
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Frns - RRR à obtenir et avoirs non	4 391
Etat - Produit A recevoir	988
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	5 379

■ Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 Euro décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	800	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	800	10,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	7 200	2 250	300		9 150
TOTAL PROVISIONS	7 200	2 250	300		9 150
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 250	300		
Financières					
Exceptionnelles					

■ Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 692 126 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	628			628
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	93 538	93 538		
Dettes fiscales et sociales	36 074	36 074		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	561 886	561 886		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	692 126	691 498		628
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	53 639			

Charges à payer

	Montant
Frns - factures non-parvenues	4 344
Charges ou Produits financiers sur	16 278
Personnel - Dettes provisionnés pou	14 515
Org. Sociaux - Congés Payés et char	3 862
Taxe Apprentissage	200
APCDNA	205
Etat - Charges A payer	3 593
TOTAL CHARGES A PAYER	42 997

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	31 131		
Commissions & Charges sociales vend	20 992		
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	52 123		

AASGARD LE MANS

EURL au capital de 8 000,00 euros
Siège social : 96 Rue du Moulin aux Moines
72650 LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN
821 688 868 R.C.S de LE MANS

(Ci-après la « **Société** »)

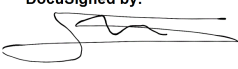
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 AOUT 2025**

DECISION N° 2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

L'Associé Unique décide d'imputer la perte comptable de l'exercice s'élevant à CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE SEPT CENT VINGT-CINQ EUROS ET CINQUANTE-TROIS CENTIMES (173 725,53 euros) en totalité au poste « Report à nouveau ».

Extrait certifié conforme aux décisions de l'Associé unique du 27 février 2026.

La Gérance
M. Olivier CHAUDET

DocuSigned by:

E732948BC01445F...